

NOTICES HISTORIQUES. 1930 - 2000

En 1931 les nouveaux statuts sont imprimés et distribués. Comme en plus, les taux d'intérêts sont à la baisse, le jeton de présence passe à francs six. Nécessaire, une petite parcelle Aux Combes est achetée conjointement avec les Amis du Tir. Cela permettra de construire des WC proches du stand. Il est également décidé que les membres de plus de 60 ans seront dispensés des tirs société, mais pourront tirer le Distac.

En 1932 Morges organise le Tir Cantonal et un don sous forme d'un gobelet sera envoyé au nom de la Compagnie. Il est également décidé de créer une vitrine pour le drapeau.

En 1933, Un membre anonyme fabrique et offre généreusement la vitrine pour le drapeau. En bois ouvragé, il est proposé que la prise en charge du transport et de la pose soient payées par la Compagnie.

De 1934 à 1938, toutes sortes de difficultés interviennent : mobilisation en 1937 du Régiment 2 et des gardes frontières, aussi les tirs sont renvoyés à une date ultérieure.

On approche de la 2ème Guerre Mondiale et les difficultés se font sentir de plus en plus, tant sur le plan financier que sur la présence des membres. Le 13 mai 1939, une proposition est faite pour que la Fête ne se déroule que sur un jour. Renvoi pour étude au Conseil.

En 1940 en pleine guerre, et compte tenu de la mobilisation, l'assemblée décide :

1. De renoncer à la fête cette année
2. De fixer la seconde assemblée statutaire au dimanche 5 mai 1940
3. De payer un jeton de présence de 10 francs aux participants à cette assemblée, ainsi qu'aux sociétaires absents par maladie ou par mobilisation en vertu des articles no 11 et 12 du règlement.
4. De faire des dons de 100 francs au maximum à diverses œuvres de caractère militaire.
5. Cette année la fête et les tirs n'auront pas lieu.

En 1941, introduction de l'impôt sur la défense nationale qui grève sensiblement les comptes. Les pare-balles des cibles, en très mauvais état devront être réparés.

En 1942, selon décision de l'assemblée, la Fête se déroulera sur un jour. Elle débutera le matin dès 08h00 par l'assemblée générale et à partir de 10h00 et de 14h00 jusqu'à 19heures, par les tirs. Des non bourgeois pourront tirer, tout en payant 1 franc le livret de tir.

La journée du 10 mai est réservée pour la fête. Bonne nouvelle, les cibleries ont été réparées.

En 1943, restrictions de munition oblige, aucun tir n'est envisagé.

En 1944, une dotation de 6 cartouches par membre permet de tirer une passe société plus le Distac. Seuls les sociétaires pourront tirer. Chaque tireur, ainsi que les membres ayant 50 ans révolus recevront une participation de sept francs.

En 1945, fin de la guerre de 39-45. A cette occasion deux propositions sont soumises à l'assemblée, à savoir :

1. Organiser une Fête Foraine en même temps que l'Abbaye
2. Supprimer les manifestations du samedi.

Dans sa grande sagesse, l'assemblée refuse ces propositions.

En 1946, les comptes toujours ponctionnés par l'impôt sur la Défense Nationale, accusent une perte de plus de mille francs. *Fait curieux, des non sociétaires sont habilités à tirer durant la manifestation.* Dotation en munition, vingt cartouches par tireur au prix de 8 centimes la pièce. Depuis cette année, la Compagnie fait partie de la Fédération des Abbayes vaudoises.

On se préoccupe de savoir à qui incombe les réparations aux cibles. Est-ce à la commune de Grandson ou aux deux Sociétés de Tirs ? Une entrevue à ce sujet sera demandée à la Municipalité.

En 1946, les convocations sont faites par voie de presse. Les publications figureront dans la Feuille Officielle et dans le Journal d'Yverdon. Le problème de l'impôt sur la Défense Nationale reste latant, puisque qu'il grève les comptes et surtout le capital de la compagnie pour un montant de deux milles francs. Certains sociétaires ne portent pas la cocarde aux couleurs cantonales. Il est suggéré de convoquer la 2ème assemblée générale de l'année à 08h00 afin de pouvoir organiser deux tirs dans la journée.

Il est à remarquer que durant la période de 1931 à 1946, des non-membres sont habilités à tirer durant la Fête. Je n'ai trouvé aucune explication dans les P.V. de la période en question, qu'en est-il du classement de ces tireurs, est-il séparé ? Grande inconnue.

En 1947 abrogation de l'obligation de l'inscription au Registre du Commerce, aussi l'inscription sera radiée.

En 1948, la situation d'après-guerre se normalise, donc plus aucune restriction de munition pour la Compagnie. On peut organiser à nouveau deux tirs, soit le matin et l'après-midi. Le Distac ne pourra être tiré que par les membres ayant exécutés les deux tirs et participés à l'assemblée générale. Aucune dérogation ne sera permise. Des médailles munies d'un ruban aux couleurs de Grandson, pour le prix d'environ cinq francs, seront commandées.

En 1949, la Compagnie participe pour la 1^{ère} fois au Tir des Abbayes Vaudoises de Bretaye.

En 1950, afin de mettre de l'ordre dans la liste des membres (déjà) chaque membre présent est invité à remplir une petite fiche comprenant, nom, prénoms, filiation, date de naissance et adresse. Un dîner est proposé au Buffet-de-la-Gare pour la somme de frs. 3.60 boissons non comprises. Une modification partielle du règlement est acceptée. La nouvelle rédaction des articles concernés est la suivante :

Article no 4. La société a chaque année, sauf circonstances extraordinaires dont jugera l'assemblée générale, un jour de tir, fixé au deuxième dimanche du mois de mai.

Article no 5. Le dimanche à 08h00, les sociétaires se réuniront à l'Hôtel-de-Ville et, après l'appel prendront part à deux exercices de tir

Article no 6. Le port à l'habit d'une cocarde uniforme aux couleurs cantonales est obligatoire pour l'assemblée et les tirs.

Article no 11 N'ont droit au jeton de présence que les membres :

- a) présents à l'assemblée du dimanche matin
- b) Ayant de plus pris part aux tirs le même jour, s'ils ont moins de 50 ans révolus.

Article no 19 La seconde assemblée ordinaire a lieu le second dimanche du mois de mai. Elle s'occupe entre autres :

- a) comme l'ancien article no 19.
- b) idem.

En 1951 l'assemblée décide au sujet du Distac :

1. Que le gobelet représentant le prix du Distac ne pourra être attribué qu'une seule et unique fois à un même tireur.
2. Que le rang des tireurs sera cependant indiqué avec notation du nom du gagnant du gobelet.
3. Il ne sera pas attribué d'autres prix que le gobelet.

En 1951, toujours des difficultés financières, ainsi un membre demande que **le traitement des membres du Conseil soit diminué de 50%, soit pour le Capitaine, du secrétaire et du boursier à vingt francs, et celui des autres membres à cinq francs.** Des propositions plus précises seront faites par le Conseil lors d'une prochaine assemblée. Ces propositions seront acceptées en 1952 en dérogation des articles 25 et 26 du règlement.

En 1953, il est question de changer de bannière, celle-ci se faisant vieille. On souhaite plutôt de la réparer et le Conseil étudiera la question pour une prochaine assemblée.

En 1955, en dérogation de la décision de 1950, le tireur sortant 1^{er} au Distac, mais l'ayant déjà gagné recevra cinq francs et c'est le premier classé des suivants qui recevra le gobelet.

La réparation du drapeau reviendrait entre six et sept cent francs. Décision lors d'une prochaine assemblée.

En 1956, en dérogation à l'article no 2, lettre C, la finance d'entrée est portée à 125 francs pour les adultes et à vingt-cinq francs pour les enfants mineurs. Cette décision est prise en vertu de la nouvelle loi vaudoise concernant la bourgeoisie simplifiée pour les confédérés.

En 1960, pour la première fois, le sceau de la Compagnie figure au bas d'un procès-verbal.

En 1961, le Conseil désire fixer un prix unique comprenant le prix de la passe et celui de la munition, afin de faciliter le travail du caissier. Il propose également de porter l'assemblée d'avril au premier samedi soir d'avril en lieu et place du dimanche. Ces propositions sont acceptées.

Un règlement interne fixe l'attribution des chapelets. L'argenté pour le tir du matin et le doré pour celui de l'après-midi. Ils devront impérativement être rendus au domicile du Capitaine dans les dix jours suivant la manifestation. Estimation de la valeur des chapelets : mille francs chacun.

En 1964, compte tenu du faible taux de participants à l'assemblée d'avril celle-ci sera supprimée et remplacée par une séance du Conseil avec la commission de vérifications des comptes.

En 1967, proposition est faite de déplacer la Fête et l'assemblée générale au 2^{ème} samedi de mai. Le dimanche tombe sur la fête des Mères, ce qui ne plaît pas à tout le monde.

En 1968 la proposition de passer du dimanche au samedi n'obtient pas la majorité requise de 80% des membres présents.

En 1970, Pro Grandson invite la Compagnie à participer à la Fête du 500^{ème} de la Bataille de Grandson. Il est à noter que dans 9 ans, ce sera à la Compagnie de fêter ses 450 ans d'existence.

En 1972, **nouvelle proposition** de porter au samedi l'assemblée générale et les tirs. La soirée pourrait finir par un repas et un bal organisé par les jeunes à la Grande Salle. Le bénéfice réalisé doit pouvoir alimenter le fond du Drapeau.

En 1973, après longues discussions, un essai de passer au 2^{ème} samedi de mai sera fait selon la proposition de 1972.

En 1974, une lettre de la commune de Grandson nous renseigne sur les frais de réparation à faire au stand de Tête Noire. La répartition en serait :

1. Amis du Tir : 9/18^{ème}

2. Compagnie : 7/18^{ème}
 3. Commune : 2/18^{ème}

Le Conseil contactera les diverses commissions et le Municipal responsable.

En 1975, la décision définitive de faire la Fête le 2^{ème} samedi de mai est prise, aussi plus aucune convocation ne sera faite, ni personnelle ni par voie d'annonce.

En 1976, énorme succès pour la première Fête de Grandson dans la Rue. A cet effet, la Compagnie tient une échoppe de vente de victuailles et de boissons ainsi qu'un stand de Tir à l'arbalète. Le succès financier permet par son bénéfice d'alimenter le fond du drapeau. Le Tir commémoratif organisé dans le cadre de la Fête suscite certaine remarque de l'autorité quant à l'utilisation du stand de Tête Noire.

En 1977 des réparations au stand sont absolument rendues nécessaires. Les Amis du Tir et la Compagnie participent bénévolement à ces travaux. La première étape occasionne des frais pour un montant de frs. 1320.--

1978. Il est décidé de commander le nouveau drapeau à la Maison Heimgartner de Wil. Son coût est budgété à frs. 8'500.--

1979. Année jubilaire. Nous fêtons les 400 ans de la Confrérie, et c'est l'occasion d'organiser le 30 juin, le 1 et 2 juillet, la 2^{ème} Fête de Grandson dans la Rue. La Journée de l'Abbaye est déplacée à cette occasion au 30 juin. L'assemblée générale, exceptionnellement, a lieu dans la Salle des Chevaliers du Château. Tous les tirs se déroulent le matin. Pour notre anniversaire, la Commune de Grandson nous offre une gravure sur bois représentant le bouc. Ce magnifique cadeau devient le challenge pour le Roi du Tir. Toutefois, il ne pourra jamais être définitivement gagné, et restera toujours propriété de la Compagnie. Le Greffier offre 3 plateaux en bois pyrogravé destinés aux 1^{er} des tirs Société et Grandson.

Lors de la cérémonie de l'après-midi, présentation de la nouvelle bannière dont les parrain et marraine sont :

1. La société des Amis du Tir de Grandson.
2. L'abbaye de Champagne.

De nombreux invités participent au cortège, dont en autres : M. Le Conseiller d'Etat Marcel Blanc, M. le Divisionnaire Butty, des fifres et tambours de Bâle, les 100 suisses de la Fête des Vignerons de Vevey 1977 et les bannières des Abbayes vaudoises invitées. Notre échoppe retrouve sa place sous le tilleul du temple.

1981. La ciblrie a nécessité 45 stères de bois pour la protection arrière des cibles. La commune a assumé ces frais y compris ceux du raccordement électrique de la ciblrie. Mais une réfection totale de celle-ci doit être envisagée.

1984. Nouvelle Fête de Grandson dans la Rue. L'échoppe des Bocans connaît un plein succès, puisqu'un bénéfice de frs. 5'954.55 a été réalisé. Albert Banderet devient notre nouvel Abbé-président.

1986. 3^{ème} Grand Tir des Abbayes vaudoises dans le district de Grandson. Très grand succès de participation et des recettes pour environ frs. 3'000.--

1987. La Compagnie devient marraine de l'Abbaye de la Métralie. Une délégation participe au baptême de son drapeau. Le repas de midi au stand est instauré.

1988. Une proposition d'augmenter les jetons de présence est refusée par l'assemblée.

1989. L'idée de faire le repas du soir au Château n'est pas retenue, la location en étant trop élevée. La soirée se déroule donc à la Grande Salle du Quai, et l'on retient le Château pour des occasions exceptionnelles.

La Municipalité a été saisie d'une demande d'organiser une journée en faveur des bourgeois de l'étranger dans le cadre du prochain Grandson dans la Rue de 1991 ou lors de la journée de l'Abbaye

1990. La Municipalité déconseille la pose de cibles électroniques compte tenu de la proximité des cibles avec l'autoroute. Elle continue à entretenir la ciblrie, mais sans frais inutiles. Elle propose de s'approcher des responsables du stand de Fiez et s'engage à faire les démarches nécessaires.

L'insigne de la Compagnie est devenu vétuste. Le Conseil est chargé de faire une étude à ce sujet.

1991. Grandson dans la Fête CH 91 voit l'Abbaye et la Fanfare de Champagne nous accompagner dans la tenue de l'échoppe sur le lieu habituel. Beau succès financier.

Il est toujours question de la suppression de la ligne de tir de Tête Noire. La Municipalité pour diverses raisons désire le déménagement du Stand.

La proposition d'ouvrir l'Abbaye aux femmes est vivement refusée.

1992. La Société de Tir de Fiez-Giez est prête à accueillir les sociétés Grandsonnoises moyennant leur participation financière à la modernisation de la ciblrie. Le stand de Tête Noir deviendrait un refuge communal. Il n'est pas question pour la Compagnie de participer aux frais de cette transformation, le stand de Fiez ne nous convient pas du tout en tant que local. Elle se réserve le libre choix d'un stand lui convenant mieux.

Le nouvel insigne à l'effigie de la bannière sous forme d'une petite médaille émaillée est distribué à chaque membre. Son coût est de frs. 8.50 et sera vendu par la suite au prix de frs. 10.--

En 1994, et dès cette année les tirs auront lieu au stand de Champagne, stand présentant plus de confort que celui de Fiez. Malheureusement le plan de tir doit être modifié, les cibles électroniques ne permettant plus le tir à la mouche sur une cible à 20 points. La cible Société sera dorénavant à 100 points. Le challenge Luce Favre attribué à la cible Société sera remis au tireur du coup le plus profond, et en cas d'égalité, le 2^{ème} coup l'appuie. En cas de transformation en refuge du Stand de Tête Noire, la Municipalité suit nos désirs formulés précédemment.

En 1996, le conseil propose de renforcer nos relations avec la commune de Grandson, ceci en achetant une propriété immobilière ou une petite vigne. Comme la Municipalité envisage de replanter en vigne la parcelle des ciberles, une copropriété serait peut-être possible.

En 1998, les propositions pour l'achat de notre part du stand, et ceci avec l'accord du Conseil communal sont les suivantes :

1. Achat de notre part du stand pour frs. 93'300.--
2. Vente à la Compagnie d'une part de 7/18^{ème} sur une vigne à planter aux anciennes ciberles pour le prix de frs. 13'000.-- , soit environ de frs. 6.50 à 7.-- le m2.
3. Versement d'une soulte de frs. 80'000.-- sur laquelle nous devront payer les gains immobiliers.
4. Le Conseil de la Compagnie est d'accord avec ces propositions.

Il n'est pas tenu d'échapper lors de la Fête de Grandson dans la Rue 1998, beaucoup de bocans sont engagés dans d'autres sociétés.

En 1999, à la suite des propositions de 1998, il est surtout question de la vente à la commune de notre part du stand de Tête-Noire. Ce stand, dont nous sommes les propriétaires des 7 / 18^{ème} est inoccupé. La municipalité désire le transformer en un refuge communal. Depuis plus de vingt ans les conseillers communaux ont formulé une demande de construction pour un tel édifice pour le mettre à disposition de la population Grandsonnoise. Le site et l'occasion conviendraient parfaitement.

Le Conseil est d'accord de vendre, mais à condition de pouvoir racheter du terrain pour y planter une vigne, de manière à toujours posséder un lieu rappelant la Compagnie. La commune de Grandson est prête à nous céder une partie du terrain se trouvant sous les anciennes ciberles. Un vigneron intéressé par cet emplacement pourrait y planter de la vigne et louer la parcelle, ce qui paraît convenir parfaitement au Conseil. Ainsi si nous perdons une partie de notre patrimoine en faveur de la commune de Grandson, nous nous trouverons propriétaires d'une parcelle nous rattachant à notre lieu d'origine. L'assemblée donne son accord pour poursuivre les négociations et réaliser cette opération.

Les notices historiques de 1931 à 2000 sont établies par le soussigné. La vente de notre part du stand de Tête Noire à la commune de Grandson est définitive. L'achat de la parcelle

sous les anciennes cibles a eu lieu en 1999. Le coût et le résultat de toute cette opération est le suivant :

Vente de Tête Noire	frs. 80'000.--
Location du droit de superficie des antennes	frs. 663.--
Part à la dissolution du fond du Stand	frs. 5'400.--
Les réserves suivantes sont constituées	
Provision pour impôts sur le bénéfice	frs. 14'400.--
Aménagement de la parcelle viticole	frs. 16'000.--

De ce fait notre fortune s'élève à frs. 121'134.63. Il est décidé de porter le capital bloqué à frs. 100'000.-- Le projet de statuts est refusé malgré qu'aucune remarque n'ait été formulée dans le laps de temps imparti. Il sera revu par la commission de gestion et présenté en 2001. Il est également proposé de modifier les tirs. Tous les tirs seront exécutés le matin suite de l'assemblée générale et le repas de midi sera pris en commun pour terminer cette journée encore dans l'après-midi.

Fait en l'an 2001 par :
Harold Zellweger, Lieutenant d'Abbé